

Les élections pré-Halloween

Comme tout le monde le sait, des élections fédérales auront lieu à la fin d'octobre prochain – remarquablement près de la fête de l'Halloween. Pourquoi se soucier d'une telle proximité? Parce que ces deux dates pourraient avoir quelque chose en commun – des morts qui reviennent à la vie.

À ce jour, tous doivent avoir vu au moins une version de la série de films d'horreur *Vendredi 13*, mettant en vedette le *slasher* Freddie Kruger et une jeune et jolie fille complètement terrorisée. Freddie est éventuellement tué, mais il réussit toujours d'une façon ou d'une autre à ressusciter année après année pour terroriser d'autres jeunes femmes innocentes.

Il en va de même pour le projet de loi C-27, la mesure législative déposée par le ministre des Finances, Bill Morneau, qui ajouterait les régimes de retraite à prestations cibles à la liste d'options à la disposition des employeurs dans les domaines régis par le fédéral. À notre avis, le projet de loi fait plus que mettre de tels régimes à disposition – il encourage ouvertement les employeurs à convertir leur régime de retraite à prestations déterminées en régime à prestations cibles, réduisant ainsi considérablement leurs obligations financières. Ce concept a d'abord été introduit par les conservateurs sous le premier ministre Stephen Harper, mais il a provoqué un tel tollé de la part de participants à des régimes de retraite et de retraités, ainsi que d'électeurs soucieux d'équité, qu'ils ont abandonné l'idée avant les élections – d'où sa première mort. Malheureusement, les libéraux ont repris l'idée et ils l'ont introduite sous la forme du projet de loi C-27.

[Si vous souhaitez vous remémorer l'historique du concept de régimes de retraite à prestations cibles, consultez notre site Internet, sous « Bulletins » et cherchez le numéro de *Contact* de décembre 2018. Vous y trouverez un article intitulé « Des élections approchent » qui explique notre opposition à ce concept et notre participation aux efforts de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite.]

Mais quel rapport y a-t-il entre le projet de loi C-27 et Freddie Kruger?

Depuis que le concept a été repris par les libéraux et déposé sous la forme d'un projet de loi, C-27 a à peine franchi l'étape de la première lecture. Il s'est morfondu à cette étape des procédures plus longtemps qu'aucun autre projet de loi dans l'histoire du pays. Lorsqu'il s'est finalement rendu en deuxième lecture, de vastes protestations, tout particulièrement de la part de mouvements syndicaux, ont incité le gouvernement à retirer le projet de loi pour « d'autres consultations ». Les règles de procédure parlementaires stipulent qu'à la publication du bref électoral annonçant la fin de la session courante du Parlement et le déclenchement d'élections générales, tout projet de loi qui n'a pas encore été adopté meurt au feuillet. Nous anticipons donc avec impatience la (deuxième) mort du projet de loi C-27.

Mais, horreur! Nous avons appris que bien qu'il soit fort probable que le projet de loi meurt au feuillet (il n'y a presque certainement pas assez de temps pour l'adopter avant la dissolution du Parlement), son esprit pourrait survivre et revenir nous hanter sous une autre forme.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'ANR est membre de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite (CCSR), un groupe représentant des millions de retraités qui lutte depuis des années contre l'introduction de régimes de retraite à prestations cibles. Grâce à des recherches menées par certains des principaux syndicats membres de la coalition, ainsi que par du personnel soutenant l'Association nationale des retraités fédéraux, nous avons été informés de certaines manigances « en coulisses » qui n'augurent rien de bon pour les retraités relevant de la compétence fédérale. Apparemment, le mauvais génie, Bill Morneau, a élaboré un plan que la Coalition a surnommé le « projet de loi C-27 par la porte arrière ». Voici comment il se présente :

Les régimes de retraite de compétence fédérale sont réglementés par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF est un organisme indépendant du gouvernement fédéral qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il veille à l'application des différentes lois qui régissent les régimes de retraite et, de manière plus importante, il interprète et applique rigoureusement les règlements qui découlent des lois. Apparemment, le ministère des Finances fait pression sur le BSIF pour qu'il modifie ces règlements afin de permettre à un employeur, s'il le désire, de « modifier » son régime de retraite à prestations déterminées pour qu'il se comporte davantage comme un régime à prestations cibles. Comme nous l'avons déjà expliqué, cela éliminerait la responsabilité de l'employeur de veiller à ce que le régime à prestations déterminées soit pleinement financé, lui permettant de réduire les prestations, de manière temporaire ou permanente, à un niveau que peut se permettre le taux de capitalisation. Les prestations « déterminées » ou garanties deviendraient donc une « cible » – atteinte parfois ou pas du tout –, les employés et les retraités du régime assumant tous les risques.

Les libéraux ont dû constater que la réduction de la sécurité des retraites est très impopulaire au Canada. Et même s'ils ont déposé le projet de loi C-27 tôt dans leur mandat, ils en ont fait très peu pour le faire progresser dans la procédure d'approbation. La plupart des libéraux politiquement sensibles ne souhaitent sans doute pas être associés à une telle activité. Assurément, la toute récente ministre des Aînés ne pourrait pas être perçue comme approuvant une telle mesure. Bill Morneau continue de militer en faveur des régimes de retraite à prestations cibles, mais on lui a probablement soufflé de le concocter en catimini... par la porte arrière.

Alors, que pouvons-nous faire?

Rendre ces manigances publiques. Faire savoir aux libéraux que nous sommes au courant de ce qu'ils préparent. Les défier.

Une candidate évidente pour un tel traitement est Filomena Tassi, la ministre des Aînés. Elle représente la circonscription de Hamilton-Ouest-Ancaster-Dundas. La troisième priorité de sa lettre de mandat du 28 août 2018 commence par l'énoncé suivant :

« En collaboration avec le ministre des Finances et le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, présenter des *options en vue d'accroître la sécurité financière des aînés du Canada.* »

Mme Tassi comprend-elle ou même sait-elle ce que Bill Morneau et le ministère des Finances trament? Comment concilie-t-elle la réduction des prestations déterminées de retraite au moyen de subtiles « modifications » avec l'accroissement de la sécurité financière des aînés?

Ce serait un excellent enjeu à soulever lors de toute réunion ou assemblée populaire de candidats à laquelle vous pourriez assister. Les candidats du NPD et du Parti vert adoreraient avoir un enjeu aussi impopulaire pour attaquer les libéraux. Même les conservateurs en remettraient sans doute aussi, en espérant que les électeurs aient oublié que l'idée des prestations cibles a d'abord été la leur. S'il n'y a pas de telles assemblées dans votre région, les candidats feront probablement du porte-à-porte; parlez-leur à tous. S'il s'agit de libéraux, faites-leur honte; quant aux candidats des autres partis, informez-les de la situation et encouragez-les à soutenir la sécurité de la retraite et à condamner les plans apparents de Bill Morneau.

Prenez le temps d'écrire à votre député fédéral. Les recherches ont démontré que des lettres individuelles sont beaucoup plus efficaces que des lettres types ou des signatures sur une pétition. N'oubliez pas, nous n'avons l'occasion d'influencer les législateurs qu'une seule fois tous les quatre ans – alors impliquez-vous!